

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

**PROCÈS VERBAL**  
**du Conseil d'Administration**  
**du Centre Communal d'Action Sociale**

*Séance du mardi 08 août 2023*

-----

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le **mardi 08 août à 9h00**, s'est tenue, la réunion du Conseil d'Administration (dûment convoquée), dans la salle du conseil, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<p><i>Date de la convocation : 04/082023</i></p> <p><i>Nombres de membres : 17</i></p> <p><i>En exercice : 17</i></p> <p><i>Présents : 09</i></p> <p><i>Votants : 09</i></p> <p><i>Procuration : 00</i></p>	<p><b><u>Présents :</u></b>  M. CORNET Cédric  <b>Mmes</b> MOLIA Sandra - BROSSEAU Victorine - MONTOUT Liliane - SAME MOLIA Anita - LOUISERRE-MEZENCE Laurie - JEAN ELIE Isabelle - VIROLAN Jocelyne - JOAB Carole</p> <p><b><u>Excusés :</u></b>  M. BARBIN Teddy  <b>Mmes :</b> BAHADOUR Caroline - HERMANNE Liliane - CLARAC Elodie - THELEMAQUE Sonia -</p> <p><b><u>Absents :</u></b>  M. FRAIR Jules  <b>Mmes :</b> PAULON Nina - URBINO France-Ena</p>
---	---

**Ont assisté à la séance :**

Madame CORINUS Kitty, directrice du CCAS, Madame BLEMAND Amélie, responsable du service inclusion sociale, Madame BORDELAIS Gisette, responsable de la cellule des ressources administratives et logistiques, Madame MANLIUS Juliette, chargée d'accueil, madame RAMASSAMY Régine, DGA en charge du Département Citoyenneté et Développement du Territoire, madame CONSTANT Catherine, de la Direction des Affaires Financières, monsieur PHOBERE Charly, DGA en charge du Département Ressources.

*Secrétaire de séance : Madame CORINUS Kitty*

-----

Le **Président** salue l'assemblée, remercie les membres présents et procède à l'appel. Le quorum est atteint. Il déclare la séance ouverte et demande à la vice-présidente de présenter les points à l'ordre du jour.

La **vice-présidente** informe l'assemblée de l'ordre du jour suivant :

- *Approbation du procès verbal de la séance du 24 mai 2023,*
  - *Affaire 1 : approbation de la sortie des séniors dans le cadre d'une croisière solidaire,*
  - *Affaire 2 : approbation d'une subvention au Club des Aînés "espoir de vivre" pour la prise en charge des frais de transport pour une sortie découverte ;*
  - *Affaire 3: approbation de création de poste au tableau des effectifs",*
  - *Questions diverses.*
- Rapport d'activités de l'exercice 2022*

## **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2023**

**La vice-présidente** demande s'il y a des observations à faire sur le PV du 24 mai 2023.

Il n'y a pas de remarque. Le PV est mis au vote.

*Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

## **Délibération 1 : APPROBATION DE LA SORTIE DES SENIORS DANS LE CADRE D'UNE CROISIÈRE**

**Madame MOLIA Sandra** informe que dans le cadre d'une sortie croisière, le CCAS propose de prendre en charge les frais pour 20 séniors de la ville ainsi que ceux des 6 accompagnateurs.

**Madame BLEMAND** est invitée à procéder à la présentation de cette affaire.

Elle explique les différentes démarches effectuées auprès des agences pour permettre aux séniors de faire une croisière agréable, à un prix intéressant.

Elle informe que, de nombreux CCAS comme celui de Dieppe organisent ce genre de sortie. Le constat, dit-elle, montre que ces voyages sont bénéfiques aux usagers. Madame BLEMAND souligne l'intérêt de ces voyages pour tisser des liens et ainsi lutter contre l'isolement. Elle précise par ailleurs, le principe de mixité et de solidarité de la croisière, entre les personnes ayant une retraite convenable mais isolées et celles ayant des faibles retraites. Les 20 personnes prises en charge par le CCAS seront sélectionnées, sur la base de leur retraite à minima et leur autonomie.

**Le président** demande s'il y a des questions sinon il met au vote.

**Madame VIROLAN** conseille de laisser un temps de réflexion après la lecture du rapport, pour poser des questions.

**La vice-présidente** l'invite à faire son observation sur la croisière.

**Madame VIROLAN** affirme que c'est un beau projet. Elle demande des précisions quant à l'effectif de 20 personnes, et vérifie que l'objectif total de participants soit bien de 50. Elle interroge également sur les critères sociaux retenus.

**Madame BLEMAND** répond que les critères sociaux pour les 20 personnes prises en charge sont les plus faibles retraites, le minimum vieillesse, l'allocation ne dépassant pas 900 €.

**La vice-présidente** prend la parole pour donner des indications quant au choix du nombre : vu que c'était une première, ne sachant pas si les administrés allaient y adhérer, elle a préféré viser un petit nombre par précaution. Par la suite, elle envisage un plus grand nombre de participants au fur et à mesure des besoins et des types de sorties proposées.

**Madame VIROLAN** demande si les personnes qui possèdent les moyens financiers peuvent y participer.

**La vice-présidente** répond en expliquant que cette croisière se veut justement solidaire, afin d'englober les personnes qui ont les moyens, mais isolées, ne voulant pas voyager seules. Cela leur permet donc d'intégrer un groupe et dans cette mixité les séniors à faibles revenus se sentiront plus à l'aise durant le séjour. La vice-présidente précise que seules les 20 personnes sélectionnées par le CCAS seront prises en charge.

**Madame VIROLAN** demande comment la communication a été faite. Elle explique qu'elle ne reçoit aucune information autres que les invitations au conseil d'administration et que pourtant sur les réseaux sociaux elle voit qu'il y a des choses qui se font. Elle demande si elle est la seule à ne pas être informée, car les autres administrateurs n'en font pas état. Elle ajoute qu'elle avait déjà fait remonter ce manquement, et qu'elle finit par penser que c'est peut-être un souhait politique d'écarter l'opposition de l'information. Elle dit clore là-dessus et qu'elle souhaite savoir comment est passée la communication sur ce projet.

**La vice-présidente** indique que l'année dernière lors de la semaine bleue, elle avait interrogé les séniors présents pour savoir ce qu'ils attendent du CCAS. De même, un questionnaire leur avait été soumis et qu'il en est ressorti qu'ils voulaient partir en voyage. A partir de cela, le projet de croisière a germé. Aussi, lors d'une séance de travail, la question a été abordée. Il y a eu du porte à porte, une grande réunion s'est tenue pour information aux séniors de la ville.

**Madame VIROLAN** précise qu'elle ne remet pas en question la communication vis-à-vis des usagers mais plutôt vis-à-vis des membres du conseil d'administration, des administrateurs.

**Le président** prend la parole pour répondre, s'en est suivi des échanges animés avec madame VIROLAN concernant la place de l'opposition dans le conseil d'administration du CCAS.

**Madame VIROLAN** fait remarquer qu'elle a pratiquement toujours été présente aux réunions du CCAS et que quand elle ne peut pas être là, elle le signale.

**La vice-présidente** confirme les propos de madame VIROLAN.

**Le président** met au vote la délibération, l'assemblée n'ayant plus de questions.

*La délibération de l'approbation de la sortie des séniors dans le cadre d'une croisière, est approuvée à l'unanimité des présents.*

## **Délibération 2 : APPROBATION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DES AÎNÉS ESPOIR DE VIVRE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT POUR UNE SORTIE DÉCOUVERTE**

Le club des Aînés "Espoir de vivre" sollicite une subvention pour la prise en charge de leurs frais de transports pour une sortie découverte du patrimoine.

**Madame CORINUS** informe que dans le cadre de son partenariat avec le CCAS, le club des aînés intervient dans nos différentes actions en faveur des aînés. La demande du club concerne la prise en charge, sur le budget du CCAS, de la visite d'un lieu lors d'une sortie découverte. Cela entre dans le cadre de la participation aux associations.

**La vice-présidente** demande s'il y a des observations, des questions.

**Madame VIROLAN** demande si la somme sera versée au transporteur ? **Madame CORINUS** le confirme.

**Le président** demande s'il y a d'autres questions.

La délibération est mise en débat :

*La délibération de prise en charge des frais de bus est approuvée à l'unanimité des membres présents.*

### **Délibération 3 : APPROBATION DE LA CRÉATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*La parole est donnée à la directrice des ressources humaines.*

**Madame PAUL JOSEPH, explique** qu'il s'agit de créer un poste au tableau des effectifs du CCAS suite à la demande de changement de filière d'un agent, pour être en corrélation avec le poste qu'il occupe actuellement.

**La vice-présidente** demande s'il y a des questions

**Madame VIROLAN** souhaite avoir plus d'informations. **Madame PAUL-JOSEPH** complète en ajoutant que c'est un agent qui était en filière technique et qui est passé en filière administrative puisque maintenant il occupe des fonctions administratives.

**Le président** demande s'il y a d'autres questions.

*La délibération est mise au vote :*

*La délibération pour l'approbation de création de poste au tableau des effectifs est approuvée à l'unanimité des présents.*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Madame CORINUS** présente le rapport des activités du CCAS pour l'exercice 2022. Elle explique que ce dernier est le fruit d'un recueil collectif, la restitution d'un travail d'équipe, mais également l'occasion de saluer les multiples partenariats institutionnels et associatifs sans lesquels le rôle et l'engagement du CCAS, ainsi que la réponse aux besoins de la population seraient limités.

Ce rapport reprend les objectifs de la mandature qui sont vus et posés avec la vice-présidente et indique les actions déjà réalisées dans ce cadre.

**Madame CORINUS** continue en disant que c'est un rapport chiffré, quantitatif mais aussi qualitatif. À la fin du rapport, un bilan regroupe les actions qui doivent être faites pour l'année 2023.

**Madame VIROLAN** dit que le fait de positionner le rapport d'activité en questions diverses lui cause un problème puisque ce document relate l'utilisation qu'a fait le CCAS du budget alloué pour l'année. C'est un document qui est suffisamment important pour être mis à l'intérieur de l'ordre du jour, comme l'année dernière.

**Madame CORINUS** lui répond que le rapport d'activité ne donne pas lieu à un vote cela explique le fait qu'il soit traité en questions diverses.

**Madame VIROLAN** reprend en disant qu'il soit mis en dernier point cela ne lui cause pas de problème mais qu'il soit mis dans les questions diverses il y a un problème de valeur du document.

**Madame CORINUS** répond que le fait que le rapport soit mis en question diverses ne veut pas dire qu'on lui accorde une moindre importance.

Parallèlement à la consommation du budget, c'est un moyen de restituer les activités qui ne sont pas forcément des activités en lien avec le financier. La semaine bleue et l'hommage aux centenaires sont des activités qui mobilisent du financement. Mais bien d'autres actions en terme d'action sociale : l'accompagnement par les assistantes sociales, le travail d'instruction réalisé par les agents et toute la partie administrative, l'activité des instances, entrent dans le champ des activités à restituer du CCAS, pour évaluer la réponse à ses missions. Mais elle prend note des propos de madame VIROLAN.

**Madame VIROLAN** demande si l'organigramme qui est présenté est celui de l'année 2022.

**Madame CORINUS** confirme, ajoutant que l'organigramme est en lien avec l'année considérée du rapport d'activités..

**Madame VIROLAN** questionne sur le portage de repas : le nombre de repas distribués est porté mais pas le nombre de bénéficiaires.

**Madame CORINUS** renseigne qu'il est de 44 à ce jour.

**Madame VIROLAN** dit qu'il y a sûrement des critères, mais elle souhaite connaître l'organisation.

**Madame CORINUS** explique donc la cuisine centrale confectionne les repas, qui sont ensuite distribués aux bénéficiaires par les agents du Pôle Education et Restauration, Auparavant le CCAS transmet les informations nécessaires au PERC, c'est-à-dire les indications alimentaires (type de régime) en lien avec les prescriptions médicales de chacun; , la liste hebdomadaire des bénéficiaires .. Le CCAS est chargé de l'instruction des demandes par le biais de la cellule inclusion dont madame BLEMAND en est la responsable. Il mène les enquêtes au domicile pour vérifier le respect des critères; les dossiers passent ensuite en commission permanente, pour examen décision les personnes ayant eu un avis favorable de la commission sont donc inscrites au portage de repas Les dossiers sont révisés tous les deux ans pour vérifier le respect des critères sociaux initiaux.

Il y a eu 25 demandes sur cette année. En période de pandémie, la demande était beaucoup plus forte.

**Madame VIROLAN** rappelle que lors d'un Conseil d'Administration, il y avait eu des questions soulevées sur le portage de repas, qui devaient faire l'objet d'une séance de travail et que cela n'a pas abouti. Elle fait part des interrogations suivantes: pourquoi certaines personnes en ont bénéficié, d'autres pas ? Pourquoi seulement 44 personnes alors qu'il y a des besoins ?

**Madame RAMASSAMY** pense que madame CORINUS devrait affiner les chiffres, puisque la demande de madame VIROLAN ne s'arrête pas seulement à connaître des accords, mais de connaître aussi le nombre de refus. Elle explique que s'agissant de l'équipe de distribution, il a été souhaité que tout soit recentré au niveau de la cuisine. Cela a permis, en termes d'équipe, d'avoir une meilleure organisation et de palier quand il y avait des absences au niveau des chauffeurs. Auparavant dit-elle, une équipe était dédiée, maintenant ce n'est plus l'organisation préconisée en cuisine. Il y a trois tournées d'école, plus une tournée de portage de repas. Le responsable de la cuisine fait tourner les chauffeurs et les aides chauffeurs afin que chacun puisse s'appropriier les circuits pour une polyvalence. **Madame RAMASSAMY**

rappelle qu'avant ce n'était pas le cas et cela posait des difficultés pour la continuité de services en cas d'absence du chauffeur. Cela causait une perte de temps dans les livraisons. Or dans le cas de certains régimes le temps est important. L'autre intérêt de tout mutualisé en cuisine, dit-elle, c'est pour la traçabilité de l'hygiène alimentaire, la tournée de portage de repas comme les autres repas bénéficie de contrôles de température et surtout la constitution du plat. Le CCAS avait une équipe, mais pour toutes ces questions réglementaires, la cuisine a été sollicitée pour sa compétence en la matière.

**Madame VIROLAN** dit qu'il y avait des prestataires privés l'année dernière et cette année il n'y en a pas, elle souhaiterait avoir les raisons.

**Madame CORINUS** répond que les prestataires privés sont sollicités dans un cadre bien précis, dans le cas où les équipes de confection ou de distribution ne sont pas en mesure d'assurer pour des raisons techniques ou autres, uniquement. Le CCAS fait appel à ces prestataires pour pouvoir permettre la continuité du service, explique madame CORINUS.

**Madame VIROLAN** demande le prix d'un repas. **Madame CORINUS** lui répond que le prestataire fait payer 7 euros. **Madame RAMASSAMY** annonce que le prix de revient est de 5.14 €. Elle ajoute avec les ingrédients, les frais du personnel et les frais de transport c'est ce qui alourdit le prix de revient pour la ville. C'est-à-dire dans le privé on ne serait pas à 5.14 €.

**Madame VIROLAN** pose des questions sur l'amélioration de l'habitat, un montant de 32 000 € est annoncé pour 16 dossiers. Elle souhaite des précisions à savoir, combien de demandes le CCAS a enregistrées, le nombre de prises en charge, le nombre de refus. afin de connaître l'ordre de grandeur de la demande sur le territoire.

**Madame CORINUS** explique qu'il y a eu un chiffre global restitué et qu'il conviendrait de pouvoir étayer.

**Madame RAMASSAMY** propose, vu que ce sont des éléments qui existent de les faire parvenir aux administrateurs. **Madame CORINUS** affirme que ce sont des éléments disponibles au niveau de l'agent qui peuvent être mis à disposition.

**Madame VIROLAN** tient à préciser qu'elle ne pose pas de questions pour embarrasser mais bien parce qu'en tant qu'élue, elle doit avoir des réponses lorsqu'elle est interpellée par les usagers.

Parfois, explique t-elle, les gens disent que le CCAS ne les aident pas et qu'il ne sert à rien. Lorsqu'on a la bonne information on peut mieux accompagner et expliquer à ces personnes.

**Madame VIROLAN** pose une dernière question sur le financement. Les aides alimentaires qui est de 9200 €, est le même montant sur les deux années, 2021 et 2022. **Madame CORINUS** lui explique que c'est une enveloppe qu'à le CCAS pour les CAP alimentaire de ce montant là. La distribution se fait sur la base dudit montant. **Madame VIROLAN** lui demande ce que signifie CAP alimentaire. **Madame CORINUS** répond qu'il s'agit de chèques d'accompagnement personnalisé, dans le cadre de l'aide alimentaire, remis aux personnes leur permettant d'acheter des courses dans les supermarchés qui sont conventionnés pour ce type de tickets service.

**Madame VIROLAN** demande pour la cantine, s'agit-il des personnes qui ne peuvent pas payer.

**Madame CORINUS** convient qu'effectivement il s'agit des personnes qui ont eu des difficultés à payer la cantine, parce qu'elles sont en rupture parfois. **Madame BLEMAND** ajoute que cela peut être une rupture des allocations CAF.

En santé, n'y a t'il pas eu de problème demande madame VIROLAN. **Madame BLEMAND** lui précise que le CCAS réoriente vers une aide exceptionnelle attribuée par la Sécurité Sociale. Le CCAS instruit la demande et arrive en complément s'il le faut.

Elle explique que les CAP sont utilisés pour l'alimentation et pour l'énergie, pas pour les frais funéraires comme semblait le penser madame VIROLAN.

Elle informe que les chèques énergies sont une façon de payer plus rapidement les factures d'électricité.

**Madame VIROLAN** demande ce que couvrent les secours exceptionnels. **Madame BLEMAND** lui répond qu'il s'agit d'une aide intervenant lors des inondations, des incendies.

**Madame VIROLAN** souhaite savoir, une fois les aides reçues, que deviennent ces personnes, quel suivi ? quel accompagnement ? Leur situation s'est-elle réglée ? Y-at'il un retour à la normale ?

**Madame VIROLAN** demande après le chèque CAP versé pendant 4 mois à une personne que se passe-t-il ?

**Madame BLEMAND** explique que si la personne est en rupture, elle la reçoit, fait son évaluation et lui propose un CAP. Cette personne peut demander à nouveau, l'objectif étant d'accompagner et de résoudre le problème. Elle dit que généralement la situation est due aux nombreuses transitions administratives, pour l'allocation des prestations CAF, par exemple pour laquelle, les traitements sont très longs, pouvant aller jusqu'à 5 mois. Les personnes peuvent bénéficier parfois de rétroactivité.

Normalement le CAP est ponctuel, mais elle dit pouvoir interpeller la Croix-Rouge pour un colis alimentaire et si la personne a des faibles ressources, l'épicerie sociale itinéraire de la Croix Rouge ou celle du Secours Catholique. Cela permet de faire des courses à moindre coût et d'allouer la somme pour les courses sur le règlement de factures ou de dettes.

**Madame RAMASSAMY** explique qu'il y a quelques années certaines actions collectives existaient et qu'il faudrait qu'on puisse reprendre les dossiers de ce type. Au premier élément de réponse ce sera l'ouverture de l'épicerie, il y aura des moments dédiés, il n'y aura pas que de l'achat de denrées. **Madame BLEMAND** avait animé il y a quelques années des actions collectives. Le redémarrage du CCAS après la période sanitaire est un peu compliqué à gérer la situation les plus urgentes. Une fois le CCAS aura repris une stabilité; ce serait très bien de reprendre ces actions collectives. Elle pense que le souhait de madame VIROLAN, se serait plus dans le sens de quelle action d'éducation budgétaire mettre en place pour ces personnes après les avoir aidées. **Madame BLEMAND**, dit-elle, à l'époque avait non seulement animé les actions mais créé aussi, un jeu. **Madame RAMASSAMY** lui demande d'en dire plus sur ces animations menées.

**Madame BLEMAND** relate qu'à l'époque, elle faisait des ateliers d'éducation budgétaire à travers des jeux, pour pouvoir apprendre à gérer un budget. Elle conçoit que le CCAS en fait moins, mais avec l'épicerie de la Croix Rouge, les personnes signent un contrat et s'engagent dans les ateliers. Aujourd'hui dit-elle la Croix Rouge propose des ateliers d'étude budgétaire avec une conseillère en économie sociale et familiale, ils ont lieu au CCAS. Il existe aussi des ateliers énergie qui sont menées par EDF et qui ont lieu au CCAS.

**Madame VIROLAN** pense que sur cette partie de prévention ce n'est pas assez explicite sur le rapport d'activité du CCAS. **Madame CORINUS** lui explique que justement sur le bilan du rapport d'activité, cela fait partie des pistes d'améliorations. C'est aussi dans ce sens,

apprend t-elle, que le nouvel organigramme a été pensé; la prévention et la proximité en font partie.

**Madame CORINUS** fait part de l'actualité des actions du CCAS :

Le CCAS a été sollicité dans le cadre de la fête patronale pour une action qui était déjà prévue et qui a été interrompue par la période sanitaire cela consiste à l'exposition de photos de centenaires. La cérémonie d'exposition se fera le mercredi 23 août 2023 à 14h au CALVAIRE. Une animation plus officielle est prévue et l'action sera portée autour des petits métiers dans le temps.

Ensuite dit-elle, ce sera la semaine bleue du 2 au 8 octobre. Le thème est cette année : *“Vieillir ensemble, une chance à cultiver”*, avec 4 temps forts :

- *pour l'ouverture : conférence et ateliers autour de la prévention des risques au palais des Sports ;*
- *un atelier culinaire intergénérationnel en partenariat avec la CARL à l'école hôtelière avec les lycéens ;*
- *une marche intergénérationnelle à Montauban (à la Poudrière) qui avait plu l'année dernière. Les collègues ont pu vérifier le parcours hier , renseigne madame CORINUS. le CCAS est en partenariat pour cette marche avec la Direction de l'Environnement et également l'office du tourisme intercommunautaire ;*
- *le déjeuner dansant au Palais des Sports.*

Elle précise que la tranche d'âge est de 75 ans et plus. **Madame CORINUS** explique qu'il y a une alternance chaque année pour la tranche d'âge. L'après-midi récréatif de l'an dernier a concerné la tranche d'âge de 70 ans à 74 ans. Cette année sont invitées au déjeuner dansant, les personnes ayant 75 ans et plus.

La dernière action de l'année, ce sera la distribution des paniers de Noël qui est prévue, les 17, 18 et 19 décembre.

**Madame RAMASSAMY** propose de faire un récapitulatif des actions de fin d'année à envoyer pour chaque administrateur cela leur permettra de se positionner sur leur agenda.

**Madame VIROLAN**, avant la levée de la séance, a tenu à s'excuser pour ces échanges animés avec le Président, non habituels au conseil d'administration du CCAS dit-elle, mais qu'elle se devait intervenir.

